

Compte-rendu de la journée table ronde organisée par le CNAP
le 4 juin 2008 à l'Iselp

La table ronde démarre à 14h, en présence de :

Monsieur Francis DESIDERIO, Président du Conseil National Belge des Arts plastiques

Maître Pierre JEANRAY, Avocat spécialiste du droit des artistes plasticiens

Madame Ariane FRADCOURT, Directrice du Service des Arts plastiques de la Communauté française

Madame Marie-Magdeleine de MEEÛS, Experte auprès de la Présidence du Parlement de la Communauté française.

La table ronde démarre par une présentation de **Madame FRADCOURT** :

Le CNAP est une ancienne association qui a démarré dans les années '50 et qui a connu une période de léthargie. Monsieur DESIDERIO en réanime la flamme depuis deux ans, en faveur des artistes plasticiens et visuels. Ce nouvel intérêt a été perçu par la Communauté française et notamment par Monsieur Jean-François ISTASSE, Président du Parlement de la Communauté française qui a organisé une session particulière sur le statut des artistes.

Monsieur DESIDERIO a proposé l'instauration d'une table ronde qui constituerait un dialogue direct entre les institutions et les artistes plasticiens. Les chantiers commencent ici par la politique de subventions de la Communauté française et le Service des Arts plastiques (SAP).

Madame FRADCOURT procèdera à une brève présentation du Service des Arts Plastiques de la Communauté française (SAP), les questions, les suggestions et les critiques auront leur place ensuite.

Le SAP en tant que Service public se doit de se tenir informé des problèmes que rencontrent les artistes. Les propositions et critiques vont être réunies à l'occasion d'une autre journée à Verviers. Il s'agit d'une première expérience en vue d'améliorations concrètes ce qui devrait faire remonter des remarques vers le(s) pouvoir(s) public(s).

Les différentes missions du Service des Arts plastiques sont brièvement décrites :

- L'octroi d'aides financières : (voir les statistiques dans les « Bilans » sur le site SAP)
- Les Collections :
- Le prêt d'œuvres d'art et aide au transport
- L'international et les partenariats
- Les publications
- Les journées professionnelles
- L'édition et la production
- Une émission radio
- Le site internet

Voir aussi <http://www.artsplastiques.cfwb.be>

S'ensuit une série de questions et réflexions de la part des artistes présents :

- *Au niveau du choix des artistes, quels sont les critères de sélection ? Des artistes étrangers peuvent-ils bénéficier de subventions ?*

Madame FRADCOURT répond qu'ils doivent être belges francophones ou vivre en Belgique francophone. Le critère de sélection de l'artiste est d'ordre territorial : tout artiste qui vit en Belgique depuis un an ou deux peut introduire un dossier de subvention ou d'achat d'œuvre. Les aides peuvent être octroyées (plus rarement) aux artistes belges francophones vivant à l'étranger. Il ne s'agit donc pas d'un critère de nationalité.

Si les artistes vivent à l'étranger, ils pourront faire valoir qu'ils ont un CV suffisant d'activités qui se sont développées en Belgique ou qu'ils sont encore en relation avec la scène artistique francophone (ex : Eric DUYCKAERTS). Les artistes étrangers qui s'installent à Bruxelles ou en Wallonie peuvent aussi bénéficier d'aides.

Au niveau des achats, il existe une ouverture pour les artistes internationaux (étrangers). Ainsi, certains musées qui sont créés par la Communauté française pour être des institutions à vocation internationale reçoivent en dépôt des œuvres d'artistes étrangers achetés par la Communauté française (photo, gravure, Mac's par exemple).

Cette année 2008 constitue une année exceptionnelle car la CCAP a demandé un moratoire à Madame Fadila LAANAN, Ministre de la Culture, qui l'a accepté, à savoir que les achats ont été suspendus cette année, en vue d'une mise sur pied d'une nouvelle politique d'achat et d'une nouvelle Commission spécifique pour 2009.

- *Le secteur de l'audiovisuel est en dehors des budgets de la Culture... Pourquoi et qu'en est-il des œuvres audiovisuelles ?*

Cette distinction résulte d'une répartition historique au sein du Ministère. Les documentaires de création (avec un point de vue particulier du réalisateur qui fait *œuvre* sont aidés à l'Audiovisuel, de même que les fictions (cinéma)). Le SAP, quant à lui, peut octroyer à travers sa Commission, des aides à des vidéos d'artistes qui sont une création à part entière ou, plus rarement en raison des crédits limités, à des documentaires « classiques » où c'est le point de vue de l'artiste qui prime et non celui du réalisateur.

Le SAP produit également lui-même une émission radiophonique qui touche environ 17 000 auditeurs par semaine (Le Monde Invisible, tous les jeudis sur La Première, à 22h10')

Un des projets de la CCAP est de développer une ligne budgétaire particulière pour soutenir les documentaires et les archives.

- *La nécessité d'avoir un site d'information : à destination du public (défense du statut des artistes et à destination des artistes point de rencontre et d'échanges, moyen de se faire connaître) se fait sentir. Que fait la Communauté française ?*

Le SAP va ouvrir un site au volume important, sur lequel travaille notamment Monsieur Marc RENWART, historien de l'Art du SAP, reprenant toutes les disciplines en Arts plastiques en Communauté française. L'ambition est de mettre à terme en ligne tous les CV d'artistes. Cet

outil devrait permettre des recherches croisées sophistiquées grâce à un puissant moteur de recherche.

Un partenariat avec l'Iselp est en projet en vue d'ajouter dans cette grande base de données les intégrations d'œuvres d'art dans le domaine de l'Art public. Un partenariat avec des institutions majeures en Art Plastiques sera nécessaire pour continuer à alimenter la base de données sur le moyen et long terme.

Quant à la publication d'un ouvrage sur les droits d'auteur suite aux journées professionnelles avec le WCC, ce projet a dû être postposé à plusieurs reprises, faute de budget.

- *Au niveau des Institutions étrangères, comment faire pour exposer en dehors de la Belgique en qualité d'artiste belge ? Y a-t-il une possibilité d'ouverture avec les Frac ?*

Les contacts avec l'étranger peuvent être pris via plusieurs axes :

- Par les contacts personnels des artistes ;
- Par les musées ou Centres d'art qui développent une politique tournée vers l'étranger et qui promeuvent des artistes qui ont déjà exposés chez eux ;
- Par le CGRI (Commissariat général aux relations internationales) qui propose des expositions « clefs sur porte » et octroie des aides au déplacement vers l'étranger. Le CGRI s'occupe également des biennales de Kassel et Sao Paulo ;
- La Communauté française a eu le Pavillon belge pour la Biennale de Venise en 2007 ;
- Au niveau du Design, il existe l'Agence Wallonie Bruxelles Design-Mode (AWEX, CGRI, SAP)

Au niveau Arts plastiques stricto sensu, il n'existe pas encore d'Agence car malgré des propositions, il n'y a pas suffisamment de volonté politique et aucune demande véritable émanant des artistes.

- *La non-fédération des artistes-plasticien n'est-elle pas issue d'une volonté délibérée ? N'est-on pas sous la coupe du mécanisme de la Loi du marché afin de valoriser quelques artistes élus ? Il faudrait un modérateur afin d'organiser les tables rondes.*

Monsieur DESIDERIO explique que tout ce qui a été dit à cette table ronde sera pris en compte et constitue un excellent point de départ pour un dialogue futur. Maître JEANRAY expose qu'il conviendrait de choisir une priorité par rapport à une autre et que le travail doit se faire de manière structurée. Madame FRADCOURT souligne qu'il existe un article budgétaire pour l'aide à la création, sauf quand les œuvres sont produites à l'étranger (budget 150.000 €/ l'an contre 50.000 €/ l'an précédemment). Elle explique qu'on ne peut pas aider toutes les créations et à l'infini. La CCAP est donc amenée à faire des choix.

Encore plusieurs questions sur la formation professionnelle, les difficultés d'obtenir un soutien pour l'artiste « plus âgé », etc.

Fin de la réunion : 16h.